Communauté de Communes Cate Bourganeuf Royère de Vassivière

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE R





Communauté de communes de la CIATE - Bourganeuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2017 Délibération n° 2017/01/011

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE — Bourganeuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 16 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires: MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET –AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – HYLAIRE – DUMEYNIE – BATTUT – DEFEMME – NOUAILLE – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants: MM. PENICAUD — LEGRAND — LUMY — TEILLARD — PICOURET — DOUMY et Mmes HAUSSMANN — DESSEAUVE — DURANTON — JOUANNY — COULAUD — POITOU — PHILBET — CHENEVEZ — GRIZON — MAZEAUD — BEAUX.

Etaient excusés:

MM. SZCEPANSKI – CHOMETTE – ROYERE – COUFFY et MMES CAPS – COLON.

Mme CAPS a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à M. RIGAUD, M. PAMIES a donné procuration à Mme LAPORTE, Mme POUGET-CHAUVAT a donné procuration à M. GRENOUILLET, Mme LAGRAVE a donné procuration à M. JOUHAUD, M. CONCHON a donné procuration à M. GIRON, M. SIMON-CHAUTEMPS a donné procuration à Mme SUCHAUD, Mme PIPIER a donné procuration à M. LABORDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, M. LEGRAND représente M. ROYERE et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Mme Sophie BERNARD.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants 59		
67	65			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
59	-	-	-	11-

Objet: ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE EVOLIS 23

Vu les articles L.5211-1, L.5211-7 et 5711-1 du CGCT.

Conformément à la décision du Conseil communautaire d'élire les représentants aux organismes extérieurs à scrutin public ;

- 1 titulaire et 1 suppléant sont à élire.

Le Conseil Communautaire élit les représentants suivants :

- Michèle HYLAIRE, titulaire
- Patrick AUBERT, suppléant

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.